

COMMUNIQUÉ  
Pour diffusion immédiate

Prospection d'entreprises sur le terrain

**HYDRO-QUÉBEC A IDENTIFIÉ LE TERRITOIRE DE LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY  
COMME ÉTANT PROPICE À DE NOUVELLES CAPACITÉS ÉOLIENNES**

**Beauharnois, le 28 janvier 2026** — Dans le contexte où Hydro-Québec a identifié en décembre dernier le territoire comme étant propice au développement d'énergie éolienne supplémentaire, la MRC de Beauharnois-Salaberry souhaite informer la population que des entreprises intéressées à développer des projets poursuivent une démarche de prospection sur le terrain. Cette initiative vise à évaluer la faisabilité d'éventuels parcs éoliens en amont d'un appel d'offres d'Hydro-Québec prévu en mars.

La démarche exploratoire menée par ces entreprises pour laquelle la MRC a été informée, s'effectue notamment auprès des producteurs agricoles et vient s'ajouter à celle d'Hydroméga, déjà présente dans la région. Rappelons qu'Hydroméga avait soumis en 2023, lors d'un appel d'offres d'Hydro-Québec, un projet en partenariat avec la MRC de Beauharnois-Salaberry qui prévoyait l'implantation de 10 à 20 éoliennes pour une production de 120 MW. Ce projet, qui devait être réalisé à Saint-Urbain-Premier, n'avait toutefois pas été retenu par Hydro-Québec parmi les propositions déposées en Montérégie.

La MRC rappelle que les producteurs agricoles concernés n'ont aucune obligation envers les entreprises qui les approchent. Elle les invite également à consulter des professionnels afin d'être adéquatement accompagnés sur le plan contractuel. La MRC précise enfin que les options de terrain évoquées demeurent conditionnelles : elles ne deviendront valides que si le projet franchit l'ensemble du processus d'appel d'offres et s'il est ultimement retenu par Hydro-Québec.

**À propos du développement éolien**

Il importe de souligner que ces démarches s'inscrivent dans la [Stratégie de développement éolien](#) présentée par Hydro-Québec en mai 2024. La société d'État encourage le déploiement de projets à petite échelle tout en mettant de l'avant la participation active des communautés locales et autochtones. Dans cette perspective, et afin d'assurer un développement harmonieux et encadré des projets éoliens, la MRC de Beauharnois-Salaberry est à finaliser le cadre réglementaire entourant l'implantation d'éoliennes dans le respect des attentes gouvernementales pour lequel la population sera consultée. Les prochaines étapes seront prochainement communiquées.

Précisons par ailleurs qu'un projet éolien retenu par Hydro-Québec dans le contexte d'un appel d'offres demeurera assujetti à plusieurs étapes de conception et de consultation, de demandes d'autorisation, ainsi que de processus de consultation auprès des autorités compétentes, dont le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) et la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

Pour plus d'informations sur la stratégie éolienne d'Hydro-Québec, consulter  
[www.hydroquebec.com/a/energie-eolienne/index.html](http://www.hydroquebec.com/a/energie-eolienne/index.html)

- 30 -

**Source :** [MRC Beauharnois-Salaberry](#)

**Contact :**

Linda Phaneuf

Directrice générale et greffière-trésorière

450 225-0870 (223) [l.phaneuf@mrcbhs.ca](mailto:l.phaneuf@mrcbhs.ca)